

des demandes par une commission de syndicats ouvriers.

» « L'industrie déçoit les patrons d'employés dans le secteur français.

» « 5. Égalité des conditions de travail égal pour les travailleurs et leurs patronnes ; instruction scientifique et professionnelle de tous les ouvriers, afin pour leur entraînement à la charge de la sécurité sociale.

» 7. Nier à tout employeur la faculté de toute la vieillesse légale du travail.

» 8. Suppression de toute limitation des emplois dans l'administration des sociétés de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituée la gestion exclusive des ouvriers.

» 9. Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières et proportionné au nombre des employés et aux dangers que présente l'industrie.

» 10. Intervention des ouvriers dans les divers ateliers, suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une peine quelconque, sous forme d'amende ou de retenue sur les salaires.

» 11. Annulation de tous les contrats ayant silencieusement pris place; banques, chemins de fer, mines, etc., et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat par tous les ouvriers y travaillant.

» 12. Abolition de toutes les impôts directs en un temps progressif sur les revenus dépassant trois millions francs. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 2000 francs.

» 13. Abolition de toutes les sortes de privilégiations et de monopolies, partout, de la loi contre l'exploitation internationale des travailleurs. Suppression de la loi séparément des travailleurs.

» 14. Suppression du temps des autres, et retour à la Nation des deux tiers de main-d'œuvre, moins émoluments des appartenants aux corporations obligatoires, y compris les années industrielles et les années de nos corporations.

» 15. Suppression de la dette publique qui est un véritable cancer social.

» 16. Abolition des armées permanentes et armement général du peuple.

» 17. La Commune maîtresse de sa police et de son administration.

Tous ces présentes parties dicté aux syndicats et aux associations, partout, de la loi contre l'exploitation internationale des travailleurs. Suppression de la loi séparément des travailleurs.

» 18. Suppression du temps des autres, et retour à la Nation des deux tiers de main-d'œuvre, moins émoluments des appartenants aux corporations obligatoires, y compris les années industrielles et les années de nos corporations.

» 19. Suppression de la dette publique qui est un véritable cancer social.

» 20. Abolition des armées permanentes et armement général du peuple.

» 21. La Commune maîtresse de sa police et de son administration.

Vous présentons parties dicté aux sections de l'U. S. R. S.

» 22. La suppression complète de l'ordre des quinze jours, et pendant deux semaines, dans les Chambres, leur permettant de remplacer le producisseur sans faire des dégâts et objets divers par des taxes sur les marchés riches, sur la valeur des propriétés bâties, sur les loyers au-dessus de 600 francs, sur les voitures et les chevaux de luxe, sur les denrées de luxe.

» 23. Rétablissement de fontaines publiques et filtrantes dans tous les quartiers en commençant par les quartiers ouvriers.

» 24. La création de bains et de lavoirs publics et gratuits, projet déjà à l'étude, mais encore réalisable par suite de concours de circonstances indépendantes de la volonté du Conseil sortant.

» 25. La construction de maisons ouvrières, logements simples et sains, spacieux, bien serrés et bon marché.

» 26. La mise en déchéance de la Compagnie au cas où cette compagnie ne se conformerait pas à l'ordre régional des révoltes, et la transformation, en services communautaires de cette exploitation qui fut administrée réactionnaires au détriment des contribuables.

» 27. La création d'unités municipales d'électricité par distribution de l'énergie et la force au prix de revient.

» 28. La fondation dans toutes les écoles de bibliothèques populaires, instructives et instructives.

» 29. L'organisation, en cas de maintien des subventions théâtrales, de représentations gratuites équivalentes aux sommes allouées aux administrateurs de nos associations locales.

» 30. La fondation à toutes les écoles communales de cours scolaires. A cet effet, il sera construit des réfectoires dans chaque école dont l'exigence n'a pas permis jusqu'à ce jour la généralisation de cette institution.

» 31. La liquidation du Bureau du bien-être, des hospices et des hôpitaux ; assistance par le travail ; la distribution à domicile du pain de l'assistance publique.

» 32. La création d'une caisse de chômage et l'augmentation des secours à domicile aux invalides du travail.

» 33. La permanence des fournaux économiques qui ne fonctionnent encore qu'en partie de l'année.

» 34. Tous les douze syndicats ouvriers, les cinquante-quatre groupes et dix-sept sections de l'U. O. et électorale républicaine et socialiste formant la section roumaine du Parti ouvrier.

» Le secrétaire général,

» Henri LEBEBURE.

* * *

Le Syndicat des marchands de journaux de Roubaix et le Syndicat des pêcheurs ont présenté aussi deux suppliques dont voici le texte :

« A Monsieur le Maire, à Mouscres Les Membres de l'administration municipale de la ville de Roubaix,

» Messieurs,

Le Syndicat des ouvriers peintres en bâtiment de la ville de Roubaix, dans sa dernière assemblée, a décidé de vous soumettre à l'occasion de la fête internationale du travail, les demandes suivantes :

» Considérant que dans une ville aussi importante que Roubaix, de nombreux travaux de peintures et de vitrages sont prévus dans les adjudications, dont l'objet d'entreprises spéciales et peuvent être traités de gré à gré entre l'administration et les entrepreneurs, nous prenons la liberté, messieurs, de vous faire nos offres de services pour l'exécution des travaux sur-indiqués en tout autre droit, légalement, l'administration municipale pourra confier l'exécution à notre syndicat.

» Nous inspirant de la pensée que le devoir des associations professionnelles est de travailler dans le sens du possible et dans la limite de leurs droits, à la suppression des intermédiaires, nous n'avons pas hésité à nous associer avec une autre association ouverte pour une meilleure exploitation des ouvriers et avons donc fait une proposition à l'administration municipale, celle-ci ayant été acceptée par les travailleurs en vue de leur émancipation définitive et près de leur accès à leur travail d'affranchissement.

» Une demande identique à la notre, fut faite, Messieurs, à l'administration municipale de Lille, par nos collègues du syndicat ouvrier l'administration, et a été prise en considération par M. Delory. Nous pouvons donc affirmer que pourraient nous être accordées des mesures analogues au cas de l'U. O. et électorale républicaine et socialiste formant la section roumaine du Parti ouvrier.

» Les signatures de celle demandée qui apparaissent en haut et par ordre de signature,

destinée, vers l'émancipation des travailleurs.

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»</